

Réf: Dossier 373142

Avis de constitution

SOCIETE « TERE FISH »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8E TRANCHE NON
LOIN DE FRED ET POPEE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 23/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TERE FISH »

Objet : SOCIÉTÉ DE COMMERCIALISATION DE POISSON.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8E TRANCHE NON
LOIN DE FRED ET POPEE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M SORO NEHELO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-00052 du 03/01/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°00253/GTCA/RC/2025 du 03/01/2025

